

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-2285

présenté par

M. Potier, Mme Pires Beaune, M. Baptiste, M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. Aviragnet, Mme Battistel, M. Califer, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette, M. Echaniz, M. Olivier Faure, M. Garot, M. Guedj, M. Hajjar, Mme Jourdan, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Naillet, M. Bertrand Petit, Mme Pic, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Thomin, Mme Untermaier, M. Vallaud, M. Vicot et les membres du groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe Nupes)

ARTICLE 27**ÉTAT B****Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	3 000 000	0
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	0	3 000 000
Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)	0	0
TOTAUX	3 000 000	3 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Depuis 10 ans, 24% des éleveurs ont cessé leur activité. En 4 ans, la France a perdu 650 000 têtes de bétail. Cette fragilisation de l'élevage lié aux conditions socio-économiques actuelles est une menace pour notre souveraineté alimentaire, nos systèmes de polyculture élevage et l'aménagement du territoire et l'agro-écologie.

Ce phénomène est aggravé par la fréquence des épisodes de stress hydrique comme celui que nous avons connu cet été et qui a comme conséquence une diminution de la production de forage et dans le cas présent un renchérissement des matières premières végétales indispensables à l'alimentation animale.

Une des solutions tentant à atténuer ce phénomène est la contractualisation entre filières végétales et animales pour garantir un coût de production rémunérateur pour les éleveurs au-delà des aléas climatiques et de la trop grande fluctuation des prix.

Un tel mécanisme ne peut reposer que sur l'unité interprofessionnelle.

Cet amendement confie à FranceAgriMer, en lien avec les interprofessions et en premier lieu la Coopération Agricole l'expérimentation permettant la modélisation d'un système contractuel pérenne garantissant au monde céréalier un débouché durable sur le territoire national et aux éleveurs la garantie d'accès à une alimentation animale sécurisée.

Par ailleurs, à court terme, pour compenser au moins en partie le soutien insuffisant à l'élevage dans le cadre du Plan stratégique national (PSN) français, nous avons proposé la mise en place d'un crédit d'impôt pour accompagner financièrement le passage des années 2022-2023. C'est un mécanisme simple avec des effets immédiats permettant de manifester la solidarité de la nation envers ceux qui la nourrissent dont les conditions de travail sont parmi les plus contraignantes.

Afin d'assurer la recevabilité financière de cet amendement, ce dernier :

- ponctionne 3 millions d'euros (en AE et CP) du programme 215 en son action n° 1 « Moyens de l'administration centrale »
- afin d'abonder du même montant (en AE et CP) l'action n° 21 « Adaptation des filières à l'évolution des marchés » du programme 149.